Images pédopornographiques, zoophiles, chemsex… : L’ancien directeur du parti Les centristes Nicolas Jeanneté condamné 18 mois avec sursis. Il conserve son siège au conseil municipal de Paris (MàJ)

04/03/2026 à 9h20



04/05/26

La scène se déroule presque dans l’indifférence. À l’audience, aucun journaliste dans la salle. Sur le banc des parties civiles, deux associations de défense des droits de l’enfance décrivent des images « monstrueuses, effroyables, à vomir ». Face aux juges, un élu parisien, ancien directeur du parti Les

Centristes et conseiller municipal du XVe arrondissement, chargé des questions de tranquillité publique et de lutte contre la drogue, comparaît pour détention d'images pédopornographiques.

Les associations parlent de « recel de viols d'enfants ». Selon les débats, les fichiers saisis montrent des enfants très jeunes, parfois des bébés, victimes d'actes sexuels. L'élu affirme qu'il ignorait la présence de ces images sur son téléphone et son ordinateur et dit les avoir découvertes en même temps que les enquêteurs. Il admet en revanche une consommation massive de drogues lors de soirées chemsex, notamment de la 3-MMC achetée aux Pays-Bas – avec l'argent de ses mandats – et du GHB, reconnaissant avoir pu regarder « des vidéos crades avec des animaux », mais nie catégoriquement avoir consulté des contenus impliquant des enfants.

À la barre, il tente d'expliquer des messages envoyés sous l'emprise de la drogue, dans lesquels il écrivait vouloir « violer un migrant de douze ans avec un chien ». Il évoque des « délires verbaux » relevant d'un jeu de rôle sans intention de passage à l'acte. L'un des avocats des parties civiles parle d'« une sorte de Dr. Jekyll et M. Hyde », dénonçant le contraste entre le discours public de fermeté contre les drogues et les pratiques privées. « Si nous sommes ici, c'est parce que des enfants de deux à douze ans ont été violés. C'est un crime par ricochet qui n'a que l'apparence d'un délit », plaide-t-il.

La procureure requiert dix-huit mois de prison dont neuf avec sursis, l'interdiction de travailler au contact de mineurs pendant cinq ans et la suppression des droits civiques pendant trois ans. Les juges condamnent finalement le prévenu à dix-huit mois de sursis probatoire avec obligation de soins, à une interdiction d'exercer auprès de mineurs pendant trois ans, sans suppression des droits civiques. Depuis son interpellation en 2023, il a refusé de démissionner. Mis à pied par son parti et privé de ses délégations, il siège

toujours au conseil de Paris comme non-inscrit et figure au FIJAISV.

Blast

28/03/23

https://twitter.com/njeannete/status/1640599665920860163

24/03/23

D’après les investigations, l’élu aurait passé de nombreuses commandes sur le Darknet, la partie cachée et clandestine d’Internet, de drogues de synthèse, dont la 3MMC, une substance de plus en plus prisée qui augmente l’euphorie et diminue la fatigue. Le produit était acheminé depuis les Pays-Bas, conditionné dans des emballages de téléphonie et livré par colis postal au magasin de réparation électrique de son fils adoptif, situé dans le XVIe arrondissement.

Ce dernier, âgé d’une vingtaine d’années, a été interpellé lundi matin en même temps que son père. Il a été placé en garde à vue pour des faits de « violences sur personne dépositaire de l’autorité publique » après avoir cassé une vitrine lors de l’opération et blessé un policier.

Le Parisien

https://www.facebook.com/njeannete/posts/pfbid0ypkn2DB24GUhzq3eQb72fECaio5ZvK68upFAwcmChcaDk15cnuUcBnDrWPq9erHEl?cft[0]=AZU99R708hTuRRHRS-Mge8D43TLabWXxSHpDa8SJ7QBxnemH687BpglAokcrmh9wEp0RItlh46zp3f63MCzc6LS3XqfjVk87TvAhh9JKiWL0jaUXP8yQobZNYGB9hT8MtMT2OFqOVno3faOrkwCpDDZ8MW5ZzsKuFIcNqwomiDGxUg&tn=%2CO%2CP-R

https://twitter.com/Agasias1/status/1639300946982256641

21/03/23

Lors de la perquisition au domicile de Nicolas Jeanneté, les enquêteurs ont découvert des centaines d’images pédopornographiques sur le matériel informatique de l’élu. La garde à vue du suspect se poursuit dans le volet trafic de drogues de synthèse de l’enquête.

Le Parisien

20/03/23



INFO LE PARISIEN. Les policiers de la brigade des stupéfiants

de Paris ont interpellé ce lundi le directeur du parti politique Nouveau Centre, Nicolas Jeanneté, par ailleurs conseiller municipal à Paris. Il est soupçonné d'avoir détenu et revendu des drogues de synthèse à ses partenaires au cours de soirées « chemsex ». […]

Le Parisien